

ANNONCE TRANSMISE
AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE
DATE D'ÉMISSION : 06/04/2018 - 14:27

CONTENU DE VOTRE AVIS

NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Musée du quai Branly - Jacques Chirac

Correspondant : Mlle Clio JALABERT, 222 rue de l'université, 75007 Paris, tél. : 01 56 61 70 00, télécopieur : 01 56 61 71 38, adresse internet : <http://www.quaibranly.fr/fr/>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- Loisirs, culture et religion

Objet du marché : Accord-cadre de stockage, de transport et de manutention de mobilier d'expositions temporaires.

Catégorie de services : 27

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

- Objet principal : 92521100

L'avis implique un marché public

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : oui
- Sous réserve qu'il ait répondu à la solution de base, le candidat pourra pour le stockage, le transport, le reporting et le suivi des stocks présenter plusieurs variantes à caractère technique, et ce à condition qu'il s'agisse de propositions techniques au moins aussi performantes que celles de l'accord-cadre. L'accord-cadre est conclu pour partie :
 - à prix unitaires, issus du bordereau des prix unitaires. La part à commandes est conclue sans montant minimum, mais avec un montant maximum de 400 000 euro(s) HT sur toute la durée de l'accord-cadre, reconductions comprises.
 - à prix forfaitaire issu de la décomposition du prix global et forfaitaire.

Prestations divisées en lots : non

Durée du marché ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché

Date prévisionnelle de début des prestations (Marché de fournitures/services) : 30 mai 2018

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Marché réservé : Non

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

Nombre de candidats :

- Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) : Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : NON

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 02 mai 2018 à 17 h 00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2018-MQB-00144-AC-00-00

Renseignements complémentaires : Le DCE est téléchargeable intégralement et gratuitement sur le site

<http://www.marches-publics.gouv.fr>

FORME

Il s'agit d'un accord-cadre non alloti en application de l'article 12 II du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il est mono attributaire et conclu pour partie :

- à prix unitaires, issus du bordereau des prix unitaires. La part à commandes est conclue sans montant minimum, mais avec un montant maximum de 400 000 euros HT sur toute sa durée, reconductions comprises.
- à prix forfaitaire issu de la décomposition du prix global et forfaitaire

DUREE

L'accord-cadre démarre à compter de sa date de notification au titulaire, pour douze (12) mois. Il est reconductible par décision expresse du représentant du pouvoir adjudicateur trois (3) fois pour la même durée, notifiée par courriel avec accusé de réception au titulaire trois (3) mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre.

QUESTIONS

Le pouvoir adjudicateur pourra adresser des renseignements complémentaires aux entreprises au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite de remise des offres (délai compté à compter de la date d'envoi des renseignements aux candidats par le musée). Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires, peuvent le faire uniquement par courriel en s'adressant en temps utiles afin que la personne publique puisse répondre au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des offres à l'adresse : marches-publics@quaibrarly.fr Seule la date de réception par le musée du quai Branly - Jacques Chirac fait foi. Aucune demande ne sera prise en compte au-delà de cette date. Aucun renseignement complémentaire ne peut être obtenu par téléphone.

MODIFICATIONS DE DETAIL AU DCE

L'établissement public du musée du quai Branly- Jacques Chirac se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date

NEGOCIATION

Après avoir procédé à l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur négociera avec le ou les candidats les mieux classés. Les négociations seront engagées par courriel

CONNAISSANCE DU SITE DU MUSEE OBLIGATOIRE

Afin qu'ils puissent prendre la mesure de toutes les contraintes et sujétions induites et établissent leur prix en toute connaissance de cause, les candidats doivent connaître le site du musée.

En cas de connaissance préalable, le candidat fournit une attestation sur l'honneur de connaissance de site en précisant les dates et dans le cadre de quelle activité.

En cas d'absence de connaissance du site, le candidat doit visiter le site du musée. Les visites seront possibles jusque six (6) jours avant la date de remise des offres.

INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Pour promouvoir l'emploi et combattre l'exclusion, l'Établissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac souhaite mettre en application l'article 38 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 complétée par le décret d'application n° 2016-360. Pour cela l'établissement souhaite faire de cet accord-cadre un levier vers la qualification professionnelle et l'insertion sociale et professionnelle de personnes ayant des difficultés d'accès à l'emploi.

L'entreprise titulaire est invitée, pour l'exécution de l'accord-cadre, à proposer une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes en insertion.

Cette obligation est détaillée au CCP. Il est, de plus, demandé au soumissionnaire de compléter et signer l'annexe 2 de l'acte d'engagement « l'engagement sur la mise en oeuvre de la clause sociale d'insertion ».

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition serait considérée comme irrégulière au sens de l'article 59 I du décret n°2016-360 pour non-respect des exigences formulées dans les documents de la consultation.

JUGEMENT DES CANDIDATURES

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- adéquation des capacités professionnelles à l'objet de l'accord-cadre : références, qualifications professionnelles ;
- adéquation capacités techniques à l'objet de l'accord-cadre : moyens matériels et humains ;
- adéquation capacités financières à l'objet de l'accord-cadre : chiffre d'affaires (montant et évolution sur les 3 dernières années).

JUGEMENT DES OFFRES

Pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, le pouvoir adjudicateur se fondera sur les critères d'attribution pondérés de la façon suivante :

Critère n°1 : Prix (noté sur 40 points/100)

o 10 points / 40 pour le forfait.

Prix global et forfaitaire, apprécié à partir de la DPGF et noté selon la formule suivante = (prix de l'offre la plus basse x 10) / prix du candidat analysé

o 30 points / 40 pour la part à commandes.

Les prix du BPU seront analysés par le biais d'une simulation de trois commandes-types selon la formule suivante :

(Somme des trois commandes-types la moins élevée x 30) / (Somme des trois commandes-types du candidat analysé).

Critère n°2 : Valeur technique (notée sur 50 points/100)

o 20 points / 50 sous-critère 1 : méthodologie mise en place pour répondre aux demandes du musée :

établissement des devis, enchaînement des tâches, transport, manutention, gestion des stocks, accessibilité de l'inventaire...

o 15 points / 50 sous-critère 2 : composition de l'équipe dédiée, qualité des intervenants appréciée sur la base d'un organigramme spécifique à l'opération et sur la base des CV des membres de cette équipe indiquant leurs diplômes, qualifications et expériences en lien avec l'accord-cadre

o 15 points / 50 sous-critère 3: caractéristiques des locaux de stockage notamment garanties de sécurité (conformité aux normes européenne de prévention des incendies, garanties anti-intrusion, système de fermeture des locaux : gardien, cadenas...) et propreté (fréquence du nettoyage, système d'aération...)

Critère n°3 : Valeur environnementale (notée 10 points /100)

- Description du recyclage des matériaux utilisés et gestion des déchets de chantier, limitation des volumes et quantités de déchets, les modalités de collecte, le suivi des déchets et les objectifs de valorisation.

- Pertinence des performances en matière de développement durable (transport, ...)

- Utilisation de produits recyclés.

La somme des notes par candidat donne un total sur 100 points. L'offre qui bénéficiera de la note la plus élevée après négociation sera retenue.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06 avril 2018

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être

obtenus : Service juridique et des achats, courriel : marches-publics@quaibranly.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris

cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des

recours : Greffe du tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3243717**

SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

BOAMP Publication intégrale

Département : 75 - Paris

